DGS/JZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

61e SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AOUT 2013 A 19 H

SALLE DE CONFÉRENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire:

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Robert ENGEL, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG, Jean-François ROYER

Les Conseillers municipaux déléqués :

M. Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Myriam BOUYER-BAUMANN, Sylvie BERINGER, Stéphane ROMY, Odile RAPP-WEISS, Sandrine ARMBRUSTER, Stéphanie MUGLER, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Gérard SCHENCK, Jean-Claude DONIUS, Jean-Michel PETER, Christian BAUER, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Évelyne TURCK-METZGER

Absents excusés:

Charles LEOPOLD qui donne procuration à Marcel BAUER Capucine HUSSER-OTT qui donne procuration à Jean-Pierre HAAS Gaby KARL-SCHORN qui donne procuration à Guy RITTER Valérie ARBOGAST qui donne procuration à Anne DESCHAMPS Catherine ORSONI qui donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN Stéphane KLEIN qui donne procuration à Frédérique MEYER

Assistent à la séance :

M. Stéphane MACHI , Directeur de Cabinet Mme Sylvie WACHBAR, Directrice des Affaires Générales et Juridiques M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 25 Août 2013

DGS/JZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

61e SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AOUT 2013 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2013
- C. Décisions du Maire n° 32 à 41, et 43/2013

II. <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Suite de la mise en oeuvre du désherbage des collections de la Bibliothèque Humaniste
- 2. Convention entre la Ville et l'Office du Tourisme de Sélestat relative à la vente des flèches du parcours de découverte du patrimoine sélestadien

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

3. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Française du Sport Automobile organisatrice du Rallye de France-Alsace qui fera étape à Sélestat

C. FINANCES DE LA COMMUNE

4. Subvention d'équipement destinée au Foyer Notre-Dame pour des travaux de sécurisation et de mise aux normes incendie

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

- 5. Diminution du nombre d'adjoints suite à la démission de Madame Monique SAWAYA, Adjointe au Maire chargée de la citoyenneté
- 6. Modification de la représentation de la Ville dans divers organismes suite à la démission de Madame Monique SAWAYA, Adjointe au Maire chargée de la citoyenneté

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

- 7. Cession à la Ville de voirie du lotissement au lieu-dit « Im Galgenfeld »
- 8. Acquisition d'une parcelle située dans le périmètre « objectif » de l'Ill*Wald, réserve naturelle régionale

F. TRAVAUX

9. Travaux bâtiments techniques

G. DIVERS

10. Rapport du délégataire (VEOLIA) pour l'exercice 2012 sur la gestion du Service Public de l'Eau

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite la bienvenue au nouveau conseiller municipal, Monsieur Christian BAUER, sujet qui sera soulevé durant cette séance.

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jacques MEYER est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2013

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 32 à 41, et 43/2013

Décision n°32/13: Portant fixation des tarifs de location des maisonnettes de Noël pour le « Village de Noël 2013 ».

Décision n°33/13: Mise à disposition de locaux scolaires au profit de l'IMF.

Décision n°34/13 : Portant fixation de prix pour la vente de flèches en bronze – Parcours découverte du Patrimoine Sélestadien.

Décision n°35/13 : Fourniture de baies de stockage.

Décision n°36/13 : Marché public de performance énergétique Conception – Réalisation – Exploitation et Maintenance du bâtiment administratif de la Mairie.

Décision n°37/13 : Exercice du droit de préemption urbain (DPU) sur la vente d'un immeuble bâti situé place de la Gare à Sélestat.

Décision n°38/13 : Fourniture et mise en œuvre de matériels informatiques et logiciels.

Décision n°39/13 : Aménagement de sites d'apport volontaire des déchets au centre ville (mise en souterrain de conteneurs).

Décision n°40/13 : Portant fixation, du droit d'entrée aux spectacles des Tanzmatten et des tarifs des services du bar des Tanzmatten.

Décision n°41/13: Portant fixation, du droit d'accès aux cours des Ateliers théâtre des Tanzmatten et des droits d'entrée au spectacle des Ateliers théâtre.

Décision n°43/13 : TANZMATTEN – Travaux d'entretien – Programme 2013

Madame Caroline REYS demande des précisions quant à la période d'installation des maisonnettes du Village de Noël, la décision n° 32/13 ne lui semblant pas suffisamment claire.

Monsieur Guy RITTER lui indique que ce dernier sera bien ouvert durant la semaine et les week-ends, pendant la période allant du 6 décembre 2013 au 24 décembre 2013.

Madame Caroline REYS s'interroge également quant aux droits de place. En effet, elle souhaite savoir si une réflexion est engagée sur une compensation sous forme d'exonération, pour les commerçants ayant mal vécu un printemps déplorable, suivi de travaux ayant démarré au même moment que la belle saison.

Monsieur le Maire Marcel BAUER indique que des travaux impactant les commerçants ont déjà eu lieu auparavant, mais qu'effectivement, une réflexion s'engagera lorsqu'ils prendront fin.

La décision n° 37/13 interroge également Madame Caroline REYS. Cette dernière ne comprend pas dans quel sens souhaite aller la municipalité sur la question du quartier Gare. Elle ne comprend pas cette décision de préemption qu'elle qualifie d'incohérente, car elle se souvient que l'an dernier, la Ville a vendu une maison dans ce même quartier.

Monsieur le Maire Marcel BAUER explique que la cohérence sera comprise ultérieurement lorsque le projet sera présenté et lorsque le conseil Municipal sera amené à prendre la délibération.

Monsieur Marc RUHLMANN s'étonne que lors de la dernière réunion de la commission relative au quartier Gare, rien n'ait été présenté et qu'il ne soit pas informé de l'état d'avancement de ce dossier structurant important. Il regrette de ne pas prendre part à la réflexion menée par la municipalité.

Monsieur le Maire Marcel BAUER explique le principe d'exercice du droit de préemption : d'abord le Maire est sollicité et décide ou non de préempter, ensuite seulement, lorsqu'un projet est élaboré, il est présenté lors d'une délibération.

Monsieur Jacques MEYER indique qu'une réunion est prévue début septembre, pour préparer la présentation de l'ensemble des projets à la Région. A l'issue de cette réunion, le projet d'aménagement urbain sera présenté. Les délais de préemption ne sont que de deux mois.

Madame Caroline REYS regrette l'absence de plan dans la décision.

Monsieur le Maire Marcel BAUER indique qu'un plan sera fourni le moment venu.

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 153 du 23 avril 2009 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 29 avril 2009.

II. <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Suite de la mise en oeuvre du désherbage des collections de la Bibliothèque Humaniste

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH fait un constat du premier désherbage qui a eu lieu lors de la nuit des musées, en mai 2013. Sur environ 5000 livres mis en vente, 33% soit 1655 livres ont été vendus. Le montant de la recette s'est élevée à 331€. Le reste des ouvrages sera remis en vente lors de la journée du Patrimoine en Septembre 2013.

Madame Caroline REYS estime que ce désherbage intervient tardivement. Selon elle, cette mesure était simple à mettre en oeuvre, d'autant qu'elle était peu coûteuse. De plus, Madame Caroline REYS souhaite connaître la date de fermeture de la Bibliothèque Humaniste.

Monsieur le Maire Marcel BAUER indique que l'équipe municipale y travaille mais que pour le moment, aucune date ne peut encore être formulée. Le dossier suit son court, mais en tout état de cause, décembre 2013 ne sera pas la date de fermeture.

Adopté à l'unanimité

2. Convention entre la Ville et l'Office du Tourisme de Sélestat relative à la vente des flèches du parcours de découverte du patrimoine sélestadien

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH indique que ce parcours fléché de visite est totalement inédit en Alsace. L'Office de Tourisme mettra en vente au grand public les flèches restantes. L'inauguration de ce parcours aura lieu le 10 septembre 2013 au Tribunal d'Instance de Sélestat.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET se demande s'il existe une demande quant à ses objets, car il ne comprend pas l'intérêt de leur commercialisation.

Monsieur le Maire Marcel BAUER concède que pour le moment, il n'y a pas de grande demande. Les collectionneurs peuvent être intéressés par la petite centaine d'objets restant à commercialiser.

La Ville ne peut les commercialiser directement, il faut donc passer par l'Office du Tourisme, c'est la raison de cette délibération.

Madame Evelyne TURCK-METZGER demande si une communication est prévue, afin d'expliquer aux touristes quel peut-être l'objet de ces flèches.

Monsieur Le Maire Marcel BAUER explique qu'une communication est prévue lors des festivités du CORSO FLEURI, ainsi qu'au moment de l'inauguration du parcours lui-même, mais que pour le moment l'état de ce projet n'est pas suffisamment avancé pour l'effectuer.

Madame Evelyne TURCK-METZGER précise que les passants s'arrêtent devant ces flèches sans savoir ce qu'elles représentent.

Monsieur le Maire se félicite que leur présence interpelle les passants.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

3. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Française du Sport Automobile organisatrice du Rallye de France-Alsace qui fera étape à Sélestat

Monsieur Robert ENGEL explique la genèse du projet débutée très tôt : les organisateurs du Rallye de France-Alsace ont pris contact avec la Ville dès son élaboration. Après plusieurs sollicitations au fil des années, cette fois la proposition faite à la Ville de Sélestat a réellement semblé pertinente. Il explique que la promotion est mutuelle : parler de l'événement revient à parler de la Ville, et parler de la Ville rapporte à la tenue de l'événement. Monsieur Robert ENGEL relativise le coût de 30 000 euros, en le comparant au montant qu'aurait coûté une page dans un journal assurant le promotion de la

Ville (soit pour une presse régionale environ 35 000 euros, et pour une presse nationale de type « l'Équipe » environ 104 000 euros, ou 130 000 euros pour un spot de 30 secondes sur « Canal + » pendant 7 jours).

C'est pour la Ville une occasion de s'associer à des professionnels de la communication, d'être intégrée à un gros dispositif, et ce pour un événement mondial.

Madame Caroline REYS demande à être informée du tracé exact du passage des voitures.

Monsieur Robert ENGEL détaille ledit tracé ainsi que les dispositifs qui seront mis en place lors de l'événement.

Madame Caroline REYS s'interroge sur le coût réel de ce Rallye, car parmi les 30 000 euros de subvention proposés dans la délibération, ne figurent pas les coûts annexes liés à la mise en place de structures le jour J.

Monsieur Robert ENGEL indique que parler des frais annexes revient à parler du barriérage effectué par les services municipaux, ainsi que des heures de travail pour la préparation de l'événement. Ces dernières ont été faites par la Direction de l'Éducation de La Jeunesse et des Sports, car c'est finalement la mission et le travail de cette Direction et de ses agents : animer la Ville. Pour ce qui est du village du Rallye lui-même, plusieurs partenariats vont être mis en place, notamment avec l'organisation du Rallye de France-Alsace qui amène son propre matériel et le met en place. De plus, plusieurs domaines

restent du ressort de l'organisation du Rallye, notamment la sécurité, la conduite sur route ouverte, le podium.

Adopté à l'unanimité

C. FINANCES DE LA COMMUNE

4. Subvention d'équipement destinée au Foyer Notre-Dame pour des travaux de sécurisation et de mise aux normes incendie

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique que la couverture de cette dépense est assurée par l'utilisation partielle de la « dépense imprévue » inscrite au budget annuel. Au Conseil Municipal du 27 mars 2013, l'opposition municipale était montée au créneau reprochant à la majorité de ne pas soutenir le Foyer Notre Dame. Il regrette la grave méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité de la part de cette opposition. En effet, pour permettre cette subvention, il faut une demande, des devis, un plan de financement. Le dossier n'étant parvenu à la municipalité que courant mai 2013, cette délibération n'intervient qu'à présent. Il n'était jusqu'alors pas possible de chiffrer une aide sans renseignement. Il regrette que l'opposition profite de Conseils Municipaux et de la présence de la presse pour avancer des arguments fallacieux. Cette attitude est d'un goût plus que douteux.

Madame Caroline REYS regrette que le devis proposé ne figure pas dans la délibération.

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose de faire confiance au travail des différents services sollicités.

Monsieur le Maire Marcel BAUER propose de les rajouter au compte rendu du Conseil Municipal, ce à quoi Monsieur HAAS s'accorde.

Adopté à l'unanimité

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

5. Diminution du nombre d'adjoints suite à la démission de Madame Monique SAWAYA, Adjointe au Maire chargée de la citoyenneté

Monsieur le Maire Marcel BAUER explique que Madame Gulcer OZKAN n'a pas souhaité entrer au Conseil Municipal de Sélestat pour diverses raisons, en remplacement de Madame Monique SAWAYA qui a donné sa démission. La personne suivante sur la liste est Monsieur Christian BAUER, et ce dernier prend donc ses fonctions de conseiller municipal lors de cette séance.

Cependant, Madame SAWAYA occupait aussi un poste d'adjointe au Maire, et la question s'est posée de son remplacement. Après concertation avec les autres adjoints au Maire, Monsieur le Maire Marcel BAUER a décidé de ne pas réaffecter ce poste, de réduire le nombre à 8 adjoints, et non plus 9, comme il avait été délibéré auparavant.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite savoir à qui échoient les prérogatives précédemment exercée par Madame Monique SAWAYA, car il lui

semble qu'à la lecture des annexes, ses missions disparaissent mais ne sont attribuées à aucun adjoint.

Monsieur le Maire Marcel BAUER explique que ces changements sont notés dans les arrêtés de délégation de signature et de fonction qu'il a signé, qui n'ont pas du lui parvenir. Les missions ont été réparties comme suit : notamment Madame Geneviève MULLER-STEIN se chargera du Service Population, Monsieur Guy RITTER se chargera des Associations Patriotiques et du centre de vidéo-surveillance, de la Citoyenneté, les Ressources Humaines seront gérées par Monsieur Jean-Pierre HAAS. Il rapporte que pour le volet « Police Municipale », le chef de ce service est directement sous l'autorité du Maire.

Adopté à l'unanimité

6. Modification de la représentation de la Ville dans divers organismes suite à la démission de Madame Monique SAWAYA, Adjointe au Maire chargée de la citoyenneté

Monsieur le Maire Marcel BAUER soumet la liste des candidatures présentées par le groupe majoritaire aux différents postes à pourvoir laissés vacants par le départ de Madame Monique SAWAYA, et lance un appel aux autres possibles candidatures. Cependant aucune candidature supplémentaire n'est présentée.

Il propose donc de procéder à un vote à main levée.

Adopté – 7 ABSTENTIONS: Stéphane KLEIN – Frédérique MEYER – Jean-Jacques RENAUDET – Marc RUHLMANN – Caroline REYS – Philippe DE COMBEJEAN – Evelyne TURCK-METZGER

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

7. Cession à la Ville de voirie du lotissement au lieu-dit « Im Galgenfeld »

Monsieur Jacques MEYER explique que le projet de délibération a fait l'objet de modifications mineures concernant les imputations budgétaires.

Monsieur Marc RUHLMANN remarque que dans la délibération il est question d'activités hôtelières et de loisirs. Il souhaite savoir si cette vocation est toujours d'actualité et être informé du devenir souhaité pour cette zone.

Monsieur Jacques MEYER indique que lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme, cette vocation a été maintenue dans le but de pouvoir accueillir tout ce qui est activités d'hôtellerie et équipements de loisirs, conformément à la volonté de Monsieur CARL, propriétaire du terrain.

Adopté à l'unanimité

8. Acquisition d'une parcelle située dans le périmètre « objectif » de l'Ill*Wald, Réserve Naturelle Régionale

Madame Marie-Anne KOENIG situe le terrain au sud de la RD424 qui est séparé par deux cours d'eau, le Muhlbaechel et le Biberbaechel. La volonté de la municipalité est de refaire de ce terrain une prairie de fauche, de le mettre en location avec un bail rural à vocation environnementale.

Il est demandé ici d'approuver l'acquisition de cette parcelle, de solliciter les aides financières, et de l'intégrer à l'Ill*Wald, Réserve Naturelle Régionale.

Adopté à l'unanimité

F. TRAVAUX

9. Travaux bâtiments techniques

Les ateliers route de Marckolsheim sont des bâtiments importants qui se doivent de répondre à la législation et aux normes en vigueur, précise Monsieur Guy RITTER. Il indique que la municipalité investit régulièrement des sommes conséquentes pour que les agents des ateliers travaillent dans les meilleures conditions possibles. Pour mémoire en 2010, environ 200 000 euros ont été investis.

Monsieur Marc RUHLMANN demande si le projet de bâtir un grand Centre Technique Municipal est par conséquent remis aux calendes grecques.

Monsieur Guy RITTER précise que les terrains dans le prolongement des ateliers municipaux n'ont jamais pu être acquis pas la Ville, car bien trop chers. Toutefois le projet reste intéressant et devra certainement être réexaminé à l'avenir au niveau de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire Marcel BAUER indique qu'un projet d'atelier intercommunal avait été discuté, se situant aujourd'hui en zone inondable, mais pouvant peut-être devenir constructible une fois les travaux des digues du Giessen réalisés. Cependant pour le moment, il convient d'effectuer ces travaux afin d'assurer des conditions de travail honorables aux agents des services techniques.

Adopté à l'unanimité

G. DIVERS

10. Rapport du délégataire (VEOLIA) pour l'exercice 2012 sur la gestion du Service Public de l'Eau

Monsieur Jacques MEYER précise que tous les documents relatifs à la gestion du Service Public de l'Eau sont disponibles dans les bureaux de la Commanderie.

Monsieur le Maire Marcel BAUER indique que les dernières factures envoyées aux Sélestadiens étaient accompagnées d'une lettre de l'ARS qui atteste de la qualité de l'eau à Sélestat.

Monsieur Marc RUHLMANN s'étonne du pourcentage élevé de pertes en eau, soit 22-23%, et s'interroge sur le lien entre ces pertes et l'état du réseau.

Monsieur Jacques MEYER estime que même si l'on ne peut se satifaire de ce taux, il reste plus qu'honorable en comparaison avec celui d'autres communes. Le taux de rendement avoisinant les 80% est un excellent taux.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite savoir si des réponses techniques ont déjà été formulées pour justifier ces pertes.

Monsieur Jacques MEYER explique que les hivers très froids font éclater les conduites, de même que les micro-fuites peuvent en être la raison, toutefois l'ensemble du réseau d'eau de Sélestat est globalement de très bonne qualité. C'est pour améliorer ce taux de rendement qu'il a été demandé à Veolia de faire usage des techniques actuelles de détection de micro-fuites.

Monsieur Marc RUHLMANN s'interroge sur la périodicité de l'envoi des factures qui lui paraît peu judicieuse : les factures ont été éditées le 15 juillet et payables jusqu'au 29 juillet, période de vacances. Il se demande si une recommandation auprès de Veolia est possible.

Monsieur le Maire Marcel BAUER témoigne que lui-même reçoit ses factures en janvier puis juillet chaque année depuis un grand nombre d'années, et qu'il n'y voit pas de problème.

Monsieur Jacques MEYER explique qu'une grande majorité des paiements s'effectue par virements automatiques, et que pour les autres, l'entreprise Veolia a toujours joué le jeu et accepté les paiements légèrement différés.

Le Conseil Municipal prend acte

DIVERS

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite soulever deux points divers. Il s'étonne de n'avoir aucune information de la part des services de la Direction de la Promotion Culturelle et Touristique quant au coût des manifestations à gros budgets telles que le CORSO FLEURI, depuis la dissolution de l'Office Culturel de Sélestat et sa Région (OCSR). Il considère que c'est un problème de fonctionnement, une forme d'opacité. Avec l'OCSR il pense qu'il avait plus d'informations. Il s'interroge sur le droit de regard qu'ils ont sur l'organisation de ces manifestations qui engendrent des coûts importants. Il estime que la transparence n'est pas de mise actuellement dans ces affaires là.

Monsieur le Maire Marcel BAUER comprend la position de Monsieur Jean-Jacques RENAUDET et l'estime pleine de sens. Toutefois il pense que ce manque de communication s'explique par le fait qu'il baigne dedans quotidiennement. Effectivement, il serait bon de réunir des commissions "Culture" plus régulièrement, pour faire le point, même si rien n'a fondamentalement changé.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET regrette simplement qu'il n'y ait plus ce lieux de rencontre, de discussion, car il manque cruellement.

Monsieur le Maire Marcel BAUER demande à Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH de réunir une commission Culture pour parler de Selest'Art, car pour ce qui est du CORSO FLEURI, les délais sont trop limités.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET évoque les événements qui ont eu lieu la veille du Conseil Municipal dans le Quatier Nord de Sélestat, entre autres des troubles à l'ordre public. Il souhaite être informé des mesures prises pour faire face à cette situation, des mesures qui vont être prises à l'avenir. Il déplore une forme d'Omerta quant à ce problème de vandalisme, de délinquance qui existe dans la Ville de Sélestat. Visiblement au centre ville des mesures ont été prises, mais apparemment cette délinquance a tendance à se déplacer.

Monsieur le Maire Marcel BAUER indique avoir rencontré le Commandant DUBRULLE concernant cette question. D'ailleurs il s'entretient régulièrement avec lui. Pour ce qui est des évenements survenus la veille, il en a effectivement été alerté rapidement.

Globalement les faits :

Sélestat abrite de nombreuses familles vannières. Une demi-douzaine de jeunes issus de cette communauté s'est vue refuser l'accès de bars. Ce refus a suscité de la colère et de la tension amenant la Police Nationale à faire appel à des renforts. Après plusieurs interpellations, les protagonistes, non mis en cause, se sont dirigés vers la Filature blessant d'un coups de couteau un jeune au passage. Des échauffourées ont alors démarré avec les groupes de jeunes du quartier puis, contre les forces de l'ordre.

Le calme est revenu dans la nuit sous l'oeil de nombreuses forces de police.

Le Maire Marcel BAUER indique qu'au sein du Service de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Ali ABID, animateur prévention, se déplace déjà régulièrement pour parler avec les jeunes de ces quartiers et que de nombreuses actions sont engagées depuis de longs mois.

Monsieur Robert ENGEL explique aussi cette situation comme résultant des grosses chaleurs qui contraignent les personnes à sortir plus tard pour prendre l'air, et qui conduisent parfois à des regroupements. Mais ce phénomène est ancien et restait jusque là serein. Malheureusement, un groupe de vanniers est survenu la veille pour délibérément en découdre, et l'accident grave a été frôlé. Les six protagonistes interpellés sont, ce jour, sous les verroux, et passent en comparution immédiate, dès le lendemain au Tribunal.

Pour ce qui est du côté animation, la Ville a des équipes sur le terrain et continuera de travailler comme elle le faisait jusque-là, un projet fort sera également développé pour accompagner la rénovation urbaine.

Monsieur le Maire Marcel BAUER estime cette situation regrettable. Chaleur, alcool, sentiment d'impunité, manque de civisme amènent à des situations effrayantes.

**_*_

Fin de la séance à 20h15.

DGS/JZ PV provisoire 61

Le secrétaire de séance

Jacques MEYER